

Nazih TRAD remporte la 7^e édition du Prix « Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat 2023 »

Nazih TRAD (CARSTEC S.à.r.l.) a été désigné gagnant du Prix « Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat 2023 ». A ses côtés avaient été nominés Sue DICKEN (ALL ABOUT HAIR S.à.r.l.), Katja THOMMES & Nicola LEONE (DIE WANDMANUFAKTUR S.à r.l.), Chris MORHENG (MENUISERIE GUY MORHENG EXPLOITATION S.à.r.l.) et Lola VALERIUS (VALERIUS CHOCOLATIER S.à r.l.), le Jury a aussi décerné un Coup de Cœur aux sœurs Liva et Linna KARKLINA (KARLI CONCEPT S.à.r.l.) tous méritants et chaleureusement félicités par le Jury.

Organisé par la Chambre des Métiers, en partenariat avec BGL BNP Paribas, le Prix « Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat » vise à encourager et récompenser celles et ceux qui se sont lancés dans une aventure entrepreneuriale soit en créant ou en reprenant une entreprise artisanale et cela depuis 2 années au moins et 5 années au plus.

En présence de Monsieur le Ministre Lex DELLES, des représentants politiques et d'acteurs économiques, le Jury du Prix « Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat » a révélé l'identité de l'heureux gagnant de l'édition de 2023, lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée au siège de BGL BNP Paribas. Le Prix « Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat 2023 » a ainsi été remis à **Monsieur Nazih TRAD (CARSTEC S.à r.l.)** qui a remporté un chèque de 6.000 euros, offert par BGL BNP Paribas.

Par sa détermination et la vision de son projet, Monsieur Nazih TRAD a su convaincre le Jury, composé par un représentant de BGL BNP Paribas (M. Christophe WAGNER), par un représentant du Ministère de l'Economie (M. Gilles SCHOLTUS), un représentant de la Mutualité des PME (M. Paul SCHAACK) et un représentant de la Chambre des Métiers (M. Christian KREMER).

Monsieur TRAD a su développer endéans une période relativement courte et sous des conditions difficiles au niveau de l'infrastructure de départ, une entreprise tournant avec un effectif de 8 personnes et ayant déjà lancé un projet de développement de son entreprise avec la construction de son propre immeuble d'exploitation.

Le succès fulgurant de l'entreprise, n'a pas manqué d'impressionner le jury. Outre l'excellence visée par le chef d'entreprise, c'est aussi le volet du caractère RSE d'une partie de l'activité en visant l'adaptation des véhicules pour des personnes de capacités réduites que les membres du jury ont tenu à souligner.

Le coup de cœur du Jury est attribué cette année aux sœurs **Liva et Linna Karklina (KARLI CONCEPT Sàrl)** qui ont au plein milieu du Lockdown 2020 créé leur entreprise spécialisée dans la couture de robes de mariage. Les deux sœurs ont su relever ce challenge et développer l'entreprise dans une activité de niche et engageant aujourd'hui, déjà 4 collaborateurs.

Le Jury a par ailleurs applaudi et félicité les quatre autres finalistes, dont la qualité des candidatures mérite d'être soulignée. L'initiative entrepreneuriale de ces cinq personnes se doit en effet d'être saluée.

Par leur dévouement et leur ténacité, tous ces entrepreneurs ont vaillamment réussi à concrétiser leurs projets et à matérialiser leurs ambitions, apportant ainsi une plus-value certaine au développement économique et social du Grand-Duché de Luxembourg.

A tous, le Jury souhaite un avenir prospère.

Luxembourg, le 26 octobre 2023

Communiqué par la Chambre des Métiers

Dina POST

Responsable Projets Communication, Marketing et Relations publiques

2, Circuit de la Foire Internationale

BP 1604 · L-1016 LUXEMBOURG

Tél.: +352 42 67 67 - 281

E-mail: presse@cdm.lu